



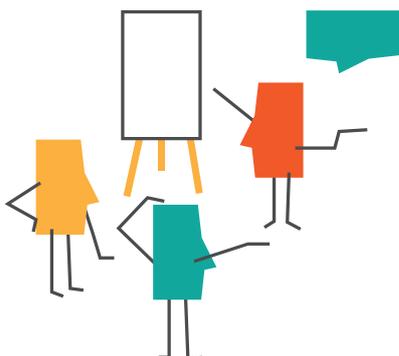
CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Vous avez un projet de création d'entreprise. Nos conseillers juridiques vous conseillent et vous accompagnent de la définition de votre projet, jusqu'à la réalisation des actes et formalités.

AVANTAGES

BÉNÉFICIEZ D'UNE EXPERTISE JURIDIQUE, SOCIALE ET FISCALE EN AMONT ET PENDANT LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE VOUS PERMETTANT DE :

- ▶ Déterminer les solutions adaptées à votre projet (juridiques, fiscales, sociales)
- ▶ Choisir le statut dirigeant qui vous convient
- ▶ Etre accompagné dans la rédaction des actes juridiques
- ▶ Etre accompagné dans la réalisation des formalités



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET DES CONSEILS ADAPTÉS
À TOUTES LES ÉTAPES DE LA CONSTITUTION DE VOTRE STRUCTURE

CHOIX DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

- Identification des objectifs et enjeux de la constitution d'une société
- Etude d'opportunité du passage en société
- Détermination de la structure juridique adaptée au projet

CHOIX DU STATUT DES DIRIGEANTS ET CONJOINTS

- Identification des besoins des dirigeants et de leurs conjoints
- Etude chiffrée des différentes options et de leurs impacts

RÉDACTION DES ACTES

- Rédaction des actes constitutifs de la société (Statut, Procès verbal d'Assemblée)
- Rédaction des baux, contrats, convention de mise à disposition afférents
- Accompagnement dans la détermination d'un pacte d'associé, règlement intérieur...

GESTION DES FORMALITÉS

- Rédaction des formulaires nécessaire à l'immatriculation au RCS
- Rédaction des formalités auprès du CFE compétent
- Rédaction et publication des annonces légales
- Gestion et suivi des frais en lien avec la réalisation des formalités
- Assistance à la réalisation des formalités annexes des autres organismes (Ordre professionnel, MSA, DREAL, PRO BTP...)

Découvrez notre proposition personnalisée, après un audit de vos besoins.

Pour toutes demandes concernant ce service, contactez-nous :
juridique@69.cerfrance.fr

Retrouvez-nous sur
www.cerfrance.fr